



FORMATION DES CHARGES DE SECURITE ET DE PREVENTION

Code du Travail Art. L 4644-1 et L4614-14 à L 4614-16

PUBLIC VISÉ

- Chargé de sécurité et de prévention
- Responsable sécurité

PRÉ REQUIS

Aucun

DURÉE

3 jours pour les entreprises de moins de 300 employés

5 jours pour les entreprises de plus de 300 employés

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

LIEU DE FORMATION

Dans vos locaux



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations   

OBJECTIF

Ce stage a pour but de permettre aux chargés de sécurité et de prévention d'acquérir les connaissances et méthodes théoriques et pratiques, ainsi que législatives pour mener à bien leurs missions. Elle doit leur permettre de développer leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Travaux pratique en plénière et sous-groupe
- Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéo projecteur
- Ordinateur

Moyens d'encadrement

- Formateur conseil

Références réglementaires

Conformément aux articles L 4644-1, l'employeur désigne un ou plusieurs personnes compétentes pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Organisation

Le programme de formation a un caractère spécialisé, est adapté aux demandes particulières des stagiaires et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

La formation comprend une partie pratique applicative sur l'analyse des risques sous forme de visite de site et d'analyse à un poste de travail.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Attestation de suivi de formation



FORMATION DES CHARGES DE SECURITE ET DE PREVENTION

Code du Travail Art. L 4644-1 et L4614-14 à L 4614-16

PROGRAMME

LE CHARGE DE PREVENTION

- Son champ d'action. Les textes réglementaires.
- Ses missions : analyse des risques professionnels et conditions de travail en lien avec le CHSCT
- Accueil et forme les nouveaux embauchés sur la sécurité et la prévention des risques
- Ses interlocuteurs dans l'entreprise : la hiérarchie, le médecin du travail, le CHSCT
- Ses interlocuteurs externes : l'inspection du travail, les ingénieurs et contrôleurs de la CARSAT/CRAMIF, les organismes de conseil, le service de santé au travail, les pompiers...
- Son rôle en cas de danger grave et imminent : réunion extraordinaire, enquête
- Organisation et suivi des vérifications périodiques obligatoires

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (alternance théorie, pratique)

- Les tendances et les chiffres
- Les statistiques propres à l'entreprise
- Les éléments permettant de suivre l'évolution des accidents
- Le coût des accidents du travail
- Les incidents et la récupération des incidents, leur importance dans la survenue des accidents

LA PRÉVENTION

- Organisation de la prévention
- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise : l'employeur, les salariés, la hiérarchie, le CHSCT
- Les acteurs de la prévention à l'extérieur de l'entreprise : l'inspecteur du travail, le médecin du travail, les ingénieurs de la CARSAT/CRAMIF, les organismes de contrôle
- L'INRS et L'ANACT

LA LÉGISLATION

- Les principes généraux de prévention
- Les apports de la construction européenne
- La protection des travailleurs. Textes de loi. Code du travail
- Responsabilités pénales et civiles
- Le droit de retrait

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES (pratique)

- Définition et regroupement en unités de travail
- Étude documentaire relative à la sécurité dans l'entreprise
- Identification des risques
- Quantification des risques (gravité, fréquence, maîtrise)
- Transcription dans le document unique
- L'avis du CHSCT concernant l'évaluation des risques professionnels

LES RISQUES DU TRAVAIL (pratique)

- Les facteurs d'accident
 - Les facteurs exogènes : les facteurs techniques, les facteurs organisationnels, les facteurs d'environnement physique
 - Les facteurs endogènes ou personnels : les facteurs individuels, les facteurs humains
 - Les facteurs liés à la relation entreprise-individu
- Les risques
 - Définitions
 - La pénibilité au travail
 - Facteurs de risque
 - Analyse des risques en situation réelle de travail
- Analyse des accidents
 - Méthode d'analyse des accidents (arbre des causes)
 - Études de cas d'accidents du travail
 - Proposer des solutions pour supprimer ou diminuer les risques